

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 20366 - 2016 B 05810 - 824 241 657 - 28-78 BOIS DE CHAUFF

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data sources to ensure the validity of the findings.

3. The third part of the document describes the process of identifying and addressing potential risks and challenges. It notes that proactive risk management is crucial for the success of any project or initiative.

4. The fourth part of the document provides a detailed overview of the results and conclusions drawn from the study. It discusses the key findings and their implications for future research and practice.

5. The fifth part of the document offers recommendations and suggestions for further action. It encourages stakeholders to take the necessary steps to implement the findings and improve overall performance.

6. The sixth part of the document includes a list of references and sources used throughout the document. It provides a comprehensive list of the literature and data sources consulted during the research process.

7. The seventh part of the document contains a list of appendices and supplementary materials. These materials provide additional information and data that support the main findings and conclusions of the document.

8. The eighth part of the document includes a list of figures and tables. These visual aids help to present complex data in a clear and concise manner, making it easier for readers to understand the results.

9. The ninth part of the document contains a list of footnotes and endnotes. These notes provide additional context and information related to the main text, helping to clarify any potential ambiguities.

10. The tenth part of the document includes a list of acknowledgments. This section expresses gratitude to the individuals and organizations that provided support and assistance throughout the research and writing process.

28-78 BOIS DE CHAUFF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

Siège social : ~~ZA de la Prévôté -6 Rue de la Prévôté~~ 78550 HOUDAN

Immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 824 241 657 00025

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt juin

A 16 heures.

Les associés de la société 28-78 BOIS DE CHAUFF, S.A.R.L. au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 6 rue de la Prévôté – ZA de la Prévôté – 78550 HOUDAN, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DOGAN Muhammed Turan, Gérant.

Sont présents :

- Mr DOGAN Muhammed Turan propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
- Mme DOGAN Fatma, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;

Soit au total deux présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Le gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- affectation du résultat de l'exercice
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport de la gérance ; • le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de commerce.

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

...

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

...

...

...

... 1990年10月1日

...

... 1990年10月1日

... 1990年10月1日

Cette lecture terminée, le gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 17 480.53 €, de la manière suivante :

Autre réserve	10 000.00 €
Au report à nouveau créditeur	7 480.53 €

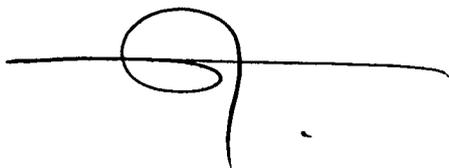
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à DOGAN Muhammed Turan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Monsieur DOGAN Muhammed Turan



THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

1964

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

9.

conforme à l'original
le 20/06/2024

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SARL DOGAN 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse du siège social : MéI : 2878.boisdechauff@gmail.com

SIRET : 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5

Adresse du principal établissement : Espace Prévôté ZA de la Prévôt 78550 HOUDAN

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce de détail de combustibles solides

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
-----------------------------------	---	---------	--

Bénéfice imposable à 15 % : 20 686

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés Imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sixies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP ELITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: []

Nom et adresse du conseil: []

Tél: []

Tél: []

OGA/OMGA

Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 26/07/2024

Lieu : HOUDAN

Qualité et nom du signataire: M DOGAN Gérant

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature :

Examen de conformité fiscale

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial reporting and compliance with regulatory requirements. The text notes that without reliable records, organizations may face significant challenges in identifying discrepancies, resolving disputes, and demonstrating adherence to applicable laws and standards.

2. Furthermore, the document highlights the role of technology in streamlining record-keeping processes. Modern digital systems and software solutions can significantly reduce the risk of human error, improve data accuracy, and facilitate easier access and retrieval of information. These tools often provide robust security features to protect sensitive data from unauthorized access or loss, which is a critical concern for any organization handling confidential or proprietary information.

3. In addition to technological advancements, the document stresses the importance of establishing clear policies and procedures for record management. This includes defining the scope of records to be maintained, the frequency of updates, and the responsibilities of various personnel involved in the process. Regular training and education for staff are also crucial to ensure that everyone understands the importance of accurate record-keeping and the correct procedures to follow.

4. Finally, the document concludes by underscoring the long-term benefits of a well-implemented record-keeping system. Beyond meeting immediate regulatory and operational needs, it supports strategic decision-making by providing a comprehensive and reliable historical data set. This data can be used to analyze trends, identify areas for improvement, and demonstrate the organization's commitment to ethical and responsible practices to stakeholders and the public.



Désignation de l'entreprise		28-78 BOIS DE CHAUFF			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		Espace Prévôté ZA de la Prévôt		78550	BOUDAN			
SIRET								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		8	2	4	2	4		
Durée de l'exercice précédent *		1	2	6	5	7		
		0	0	0	0	2		
		5						
Exercice N clos le								
3 1 1 2 2 2 3								
ACTIF				Brut		Amortissements - Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	1 390	016	1 390		
	Immobilisations corporelles *		028	346 754	030	114 406	232 347	
	Immobilisations financières * (1)		040	90	042		90	
	Total I (5)		044	348 234	048	115 796	232 437	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	43 000	062		43 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	24 700	074		24 700	
	Valeurs mobilières de placement		080	20 234	082		20 234	
	Disponibilités		084	26 994	086		26 994	
Charges constatées d'avance *		092	2 319	094		2 319		
Total II		096	117 246	098		117 246		
Total général (I + II)				110	465 479	112	115 796	349 683
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100		
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	20 000		
	Report à nouveau			134		80 196		
	Résultat de l'exercice			136		17 481		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
Total I			142		118 777			
Provisions pour risques et chargés			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		86 388		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		41 516		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172	80 410		
	Comptes courants d'associés			173		7 183		
	Autres dettes			175		15 409		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		230 906			
Total général (I + II + III)				180		349 683		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	62 306	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	162 292	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		



I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	1 390	412		414		416	1 390	416	1 390		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	138 638	442	160 852	444	10 099	446	289 391	446	289 391		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	-500	454		456	-500	456	-500		
	Matériel de transport	460	55 936	462		464	1 821	466	54 115	466	54 115		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 560	472	941	474	753	476	2 747	476	2 747		
Immobilisations financières		480	90	482		484		486	90	486	90		
TOTAL		490	198 614	492	162 292	494	12 673	496	348 234	496	348 234		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 390	502		504		506	1 390	506	1 390		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	45 893	532	51 637	534	8 005	536	89 525	536	89 525		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550	13 941	552	11 468	554	1 821	556	23 587	556	23 587		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 696	562	351	564	753	566	1 294	566	1 294		
TOTAL		570	62 920	572	63 456	574	10 579	576	115 796	576	115 796		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	CITROEN NEMO HDI	2	Divers mat. et	3	I PHONE 11	4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	Court terme*	Long terme			
										19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1	1 821	1 821											
2	10 099	8 005	2 094		(2 094)								
3	753	753											
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	12 673	580	10 579	582	2 094	584	586	(2 094)	581	587	589	
* Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL						596	(2 094)	585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		. Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	48 210
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	50 391
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1. The first part of the document is a list of names and addresses.

2. The second part of the document is a list of names and addresses.

3

3. The third part of the document is a list of names and addresses.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	455 438		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	455 438		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111	34 500		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	34 502		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	140 404		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	148 474		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	26		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	288 904		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	201 036	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	201 036		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (réport de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	455 438	Effectifs au sens de la CVAE *	023 8.00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024			016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (lignes 143, portées en ligne 125).

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »



⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

 (1)Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise **28-78 BOIS DE CHAUFF**

Adresse (voie) **Espace Prévôté ZA de la Prévôt**

Code postal Ville **HOUDAN**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique **DOĞAN** Prénom(s) **Muhammed Turan**

Nom marital % de détention **40.00** Nb de parts ou actions **40**

Naissance : Date **26/08/1998** N° Département **99** Commune **SORGUN** Pays **TR**

Adresse : N° **4** Voie **Square George Sand**

Code postal **78190** Commune **TRAPPES** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **CAKIR** Prénom(s) **Fatma**

Nom marital **DOĞAN** % de détention **60.00** Nb de parts ou actions **60**

Naissance : Date **07/07/1971** N° Département **99** Commune **SORGUN** Pays **TR**

Adresse : N° **4** Voie **Square George Sand**

Code postal **78190** Commune **TRAPPES** Pays **FR**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise **28-78 BOIS DE CHAUFF**

Adresse (voie) **Espace Prévôté ZA de la Prévôt**

Code postal Ville **HOUDAN**

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

